

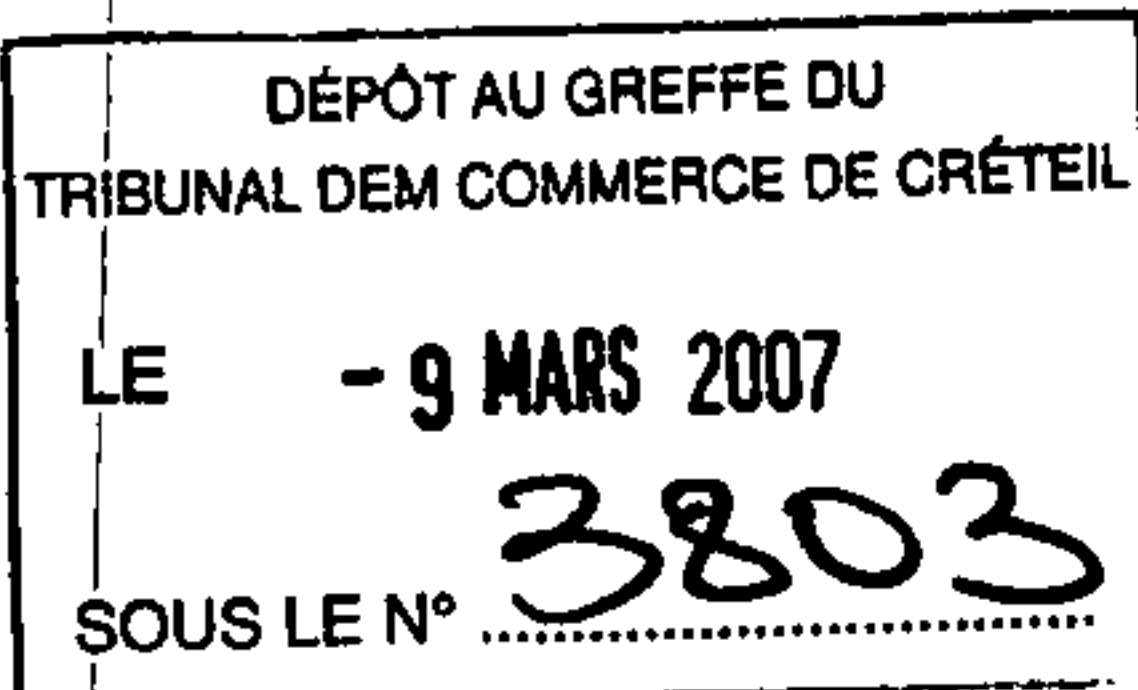
ANEP

Société par Actions Simplifiée au capital de 300 000 €

Siège social :

4 bis rue de Paris – 94 470 BOISSY SAINT LEGER

316 015 148 RCS CRETEIL

ASSEMBLEE GENERALE DU 28 DECEMBRE 2006**- PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS -**

L'an deux mille six,

Le vingt huit décembre à quatorze heures

Les associés de la Société sus-nommée, au capital de 300 000 € divisé en 15 000 actions de 20 € de nominal, se sont réunis en Assemblée Générale au siège social, sur convocation régulière qui leur a été faite par le Président.

Il a d'abord été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Denis de PENA.

Le Secrétaire désigné est Madame Monique de PENA.

La feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué fait ressortir que les actionnaires présents ou représentés possèdent plus de la moitié des actions ayant droit de vote.

La société France AUDIT, commissaire aux comptes, régulièrement convoquée, n'est pas représentée et s'est faite excuser.

L'Assemblée se trouve ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les statuts de la société ;
- La copie des lettres de convocation ;
- La feuille de présence à l'Assemblée certifiée exacte par les membres du bureau ;
- Le rapport du Président;
- Le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Puis, le Président déclare que les documents ci-dessus énoncés ont été adressés, communiqués ou tenus à disposition des actionnaires dans les formes et délais légaux.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Remplacement du Directeur Général démissionnaire
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président donne ensuite lecture de son rapport après quoi, la discussion est déclarée ouverte.

Après un échange de vues entre les associés, les résolutions suivantes ont été soumises au vote des actionnaires.

m d f

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission des fonctions de Directeur Général de Madame Monique de PENA à compter de ce jour et nomme en remplacement, sur proposition du Président et pour la durée de ses fonctions :

Monsieur Emmanuel, Serge, Philippe BIENSAN
né le 12 juillet 1979 à PARIS (75014)
de nationalité française,
demeurant 4 bis rue de Paris -94470 BOISSY SAINT LEGER

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Emmanuel BIENSAN a d'ores et déjà accepté le principe de sa nomination auxdites fonctions et déclaré n'être frappé d'aucune mesure d'incompatibilité ou de déchéance susceptibles de lui interdire l'exercice de ces fonctions.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère à Monsieur Emmanuel BIENSAN les pouvoirs les plus étendus, conformément à la loi et aux statuts sociaux.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

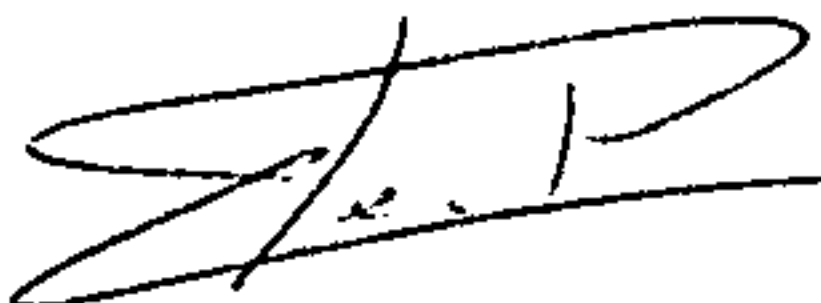
L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal à l'effet d'effectuer toutes formalités légales en suite ou en conséquence.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé par les membres du bureau après lecture.

Le Président
Denis de PENA



La Secrétaire
Monique de PENA

